

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 15 juillet 2021, à 16h00, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

**SONT PRÉSENTS :**

- Monsieur Raymond Morin, Maire
- Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 2 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 16h10.

**2021-07-CMD248          ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1      LÉGISLATION**

**2      VOIRIE**

2.1    Embauche d'un opérateur temps complet

2.2    Embauche d'un opérateur régulier saisonnier

2.3    Embauche d'un journalier régulier saisonnier

**3      LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-07-CMD249           EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR TEMPS COMPLET**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,  
ATTENDU que le poste d'opérateur temps complet est vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le poste d'opérateur temps complet saisonnier est un poste syndiqué;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a dûment été lancé;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procèdent à l'embauche de Monsieur Mathieu Marenger au titre d'opérateur temps complet qui est assujéti à une période de probation de six (6) mois (840 heures) à compter du lundi 9 août 2021 conditionnel à l'obtention de sa classe 1;

ATTENDU que le poste d'opérateur temps complet est de 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-07-CMD250           EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR RÉGULIER SAISONNIER**

Note au procès-verbal : la résolution est annulée puisque le candidat s'est désisté.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,  
ATTENDU que le poste d'opérateur régulier saisonnier est vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le poste d'opérateur régulier saisonnier est un poste syndiqué;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a dûment été lancé;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procèdent à l'embauche de Monsieur Danny Aubé au titre d'opérateur régulier saisonnier qui est assujéti à une période de probation de six (6) mois (840 heures) à compter du lundi 19 juillet 2021;

ATTENDU que le poste d'opérateur régulier saisonnier est de 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-07-CMD251           EMBAUCHE D'UN JOURNALIER RÉGULIER SAISONNIER**

Note au procès-verbal : la résolution est annulée puisque la candidate s'est désistée.

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,  
ATTENDU que le poste de journalier régulier saisonnier est vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le poste de journalier régulier saisonnier est un poste syndiqué;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a dûment été lancé;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procèdent à l'embauche de Madame Véronique Cousineau au titre de journalier régulier saisonnier qui est assujéti à une période de probation de six (6) mois (840 heures) à compter du lundi 19 juillet 2021;

ATTENDU que le poste de journalier régulier saisonnier est de 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-07-CMD252           LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin et appuyé de la conseillère Michelle Briand, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 16h11.

**Adoptée à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_  
Raymond Morin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Joanne Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière